

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 14-17 novembre 2011

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

**Point 11 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/2011/11

10 octobre 2011

ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012–2013

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.WFP.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnées ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

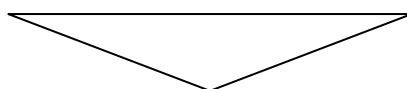
Secrétaire du Conseil d'administration: Mme E. Joergensen tél.: 066513-2603

Chef de l'Unité de la traduction et de la documentation: Mme M.-F. Perez tél.: 066513-2638

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

1. Depuis 2005, le Programme de travail pour l'exercice biennal est soumis au Conseil à sa première session ordinaire et à sa session annuelle pour information et à sa deuxième session ordinaire pour approbation. Le présent document est soumis au Conseil pour approbation.
2. Le Programme de travail est un document qui évolue et qui est périodiquement mis à jour sur la base des informations fournies par le Secrétariat et les membres du Conseil; il est aussi examiné régulièrement par le Bureau.

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil approuve le document intitulé "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012–2013" (WFP/EB.2/2011/11) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012–2013**

EB.1/2012 (13-17 février)	EB.A/2012 (4-8 juin)	EB.2/2012 (5-9 novembre)
<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Élection du Bureau ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Questions stratégiques actuelles et futures 	<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive 	<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive
<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2011 (A) ➤ Politique en matière de nutrition (A) ➤ Politique en matière de protection (A) ➤ Point sur la mise en œuvre du Plan d'action du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2010–2011) (I) 	<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2011 (A) ➤ Point de la situation concernant la politique en matière de filets de sécurité (I) ➤ Examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2008–2013 (E) ➤ Examen des catégories d'activités: suite donnée aux orientations (E) ➤ Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I) 	<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (y compris l'examen des politiques du PAM) (A) ➤ Politique du PAM en matière de changement climatique et de lutte contre la faim (A)
<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p>	<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes annuels vérifiés de 2011 (A) ➤ Nomination des membres du Comité d'audit (A) ➤ Amendements au Règlement financier du PAM (A) ➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction (E) ➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Rapport de l'Inspecteur général (E) ➤ Mécanisme d'achat anticipé (I) ➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I) 	<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction (E) ➤ Point sur la politique concernant la communication des rapports (I) ➤ Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2013–2015 (A)
<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluation stratégique des partenariats et réponse de la direction ➤ Évaluation stratégique des changements initiés par le PAM pour surmonter les problèmes liés à la faim et réponse de la direction ➤ Évaluation stratégique du rôle joué par le PAM dans la mise en œuvre de solutions durables au problème de la faim et réponse de la direction ➤ Évaluation de la politique du PAM en matière d'alimentation scolaire et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée en Éthiopie réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction 	<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2011 et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Zimbabwe (2006-2010) et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Rwanda réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'appui du PAM aux programmes d'alimentation scolaire en Côte d'Ivoire et réponse de la direction (à confirmer) 	<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluation de la stratégie du PAM concernant le secteur privé et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Somalie et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Tchad réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Yémen réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction
<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Malawi ➤ Mozambique ➤ République centrafricaine 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bolivie ➤ Cameroun ➤ Égypte ➤ Guinée 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sri Lanka <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bolivie

EB.1/2012 (13-17 février)	EB.A/2012 (4-8 juin)	EB.2/2012 (5-9 novembre)
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Guinée-Bissau ➤ Inde ➤ Lesotho ➤ Libéria ➤ Mali ➤ Népal ➤ Nicaragua ➤ Pakistan ➤ Rwanda 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cameroun ➤ Égypte ➤ Guinée ➤ Guinée-Bissau ➤ Inde ➤ Lesotho ➤ Libéria ➤ Mali ➤ Népal ➤ Nicaragua ➤ Pakistan ➤ Rwanda
<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gambie <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Éthiopie (réfugiés) ➤ Kenya (terres arides et semi-arides) <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Côte d'Ivoire (à confirmer) <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ République démocratique du Congo ➤ Zimbabwe ➤ Sri Lanka <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p>
<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2011) (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO</p> <p>f) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1^{er} janvier–31 décembre 2011)</p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2011) (I)</i></p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} janvier–30 juin 2012) (I)</i></p> <p>a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO</p>
<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012-2013 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012-2013 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014 (A)

EB.1/2012 (13-17 février)	EB.A/2012 (4-8 juin)	EB.2/2012 (5-9 novembre)
<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (I) ➤ Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I) ➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Rapport du PAM sur la sécurité (I) ➤ Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)
<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2011 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2012 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2012 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>
<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (I) 	<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM (I) 	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012–2013**

EB.1/2013 (18–22 février)	EB.A/2013 (3–7 juin)	EB.2/2013 (4–8 novembre)
<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Élection du Bureau ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Questions stratégiques actuelles et futures 	<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive 	<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive
<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2012 (A) ➤ Le rôle de l'assistance alimentaire dans les situations de transition (A) 	<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan stratégique du PAM (A) ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2012 (A) ➤ Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I) 	<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)
<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p>	<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes annuels vérifiés de 2012 (A) ➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction (E) ➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Rapport de l'Inspecteur général (E) ➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I) 	<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2014–2016 (A) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction (E)
<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluation conjointe du module mondial de la logistique ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Afghanistan et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Niger et réponse de la direction 	<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2012 et réponse de la direction ➤ Évaluation de l'impact des activités Vives contre travail sur la réduction des risques de catastrophe 	<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République du Congo et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Kirghizistan et réponse de la direction
<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sri Lanka 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Kenya ➤ Madagascar ➤ Niger 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Kenya ➤ Madagascar ➤ Niger
<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bhoutan <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p>

EB.1/2013 (18–22 février)	EB.A/2013 (3–7 juin)	EB.2/2013 (4–8 novembre)
<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2012) (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO</p> <p>f) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1^{er} janvier–31 décembre 2012)</p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2012) (I)</i></p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} janvier–30 juin 2013) (I)</i></p> <p>a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO</p>
<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <p>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014 (I)</p>	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <p>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014 (I)</p>	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <p>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (A)</p>
<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <p>➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)</p>	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <p>➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 (I)</p> <p>➤ Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)</p> <p>➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)</p> <p>➤ Rapport du PAM sur la sécurité (I)</p> <p>➤ Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I)</p>	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p>
<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2012 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>
<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <p>➤ Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (I)</p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <p>➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM (I)</p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

**PROGRAMME DE TRAVAIL ANNOTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012–2013**
(présenté par sujet et par session)

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

EB.1/2012 (13–17 février)

- *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2011 (A)*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par le PAM à son Conseil d'administration et à ses organes de tutelle (2004/EB.A/11), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels présentés par les fonds et programmes des Nations Unies au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document.

- *Politique en matière de nutrition (A)*

Lors de la consultation informelle tenue le 1^{er} juillet 2010, le Conseil a prié le Secrétariat de présenter une politique détaillée en matière de nutrition, notant qu'hormis le rapport intitulé "Approche du PAM pour l'amélioration de la nutrition" qu'il était en train d'examiner, tous les documents d'orientation sur la question remontaient à 2004. La nouvelle politique donnera une vue d'ensemble détaillée des mesures prises par le PAM dans le domaine de la nutrition. Elle couvrira les activités menées dans le cadre des situations d'urgence, des secours, du redressement et du développement, et prévoira des interventions curatives et préventives, l'accent étant placé sur les groupes vulnérables. Cette politique remplacera tous les documents précédents.

- *Politique en matière de protection (A)*

On attend de plus en plus des organismes d'aide humanitaire qu'ils soient conscients de la nécessité de protéger les populations bénéficiaires et de contribuer à cette protection, dans la mesure du possible. Le document de politique générale du PAM sur cette question s'efforcera donc de définir des principes en matière de protection applicables pour le PAM ainsi que les principales stratégies à mettre en œuvre pour intégrer la protection dans le travail du Programme.

- *Point sur la mise en œuvre du Plan d'action du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2010-2011) (I)*

À la demande du Conseil d'administration, le PAM présentera une note faisant le point de la mise en œuvre de son Plan d'action en matière de problématique hommes-femmes (2010-2011). Ce document donnera un aperçu des réalisations, des perspectives et des défis.

EB.A/2012 (4–8 juin)

- *Rapport annuel sur les résultats de 2011 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1—Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance) prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2011 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

➤ *Point de la situation concernant la politique en matière de filets de sécurité (A)*

Ce document fera le point de la suite donnée au document d'orientation de 2004 intitulé "Le PAM et les filets de sécurité appuyés par une aide alimentaire: concepts, expériences et programmes possibles à l'avenir", compte tenu du nouveau Plan stratégique du PAM pour 2008-2013 et de la gamme élargie d'outils correspondants, en vertu desquels le PAM, outre qu'il joue un rôle novateur de premier plan dans le domaine humanitaire, œuvre aussi en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux à la recherche de moyens de lutter contre les facteurs fondamentaux des risques et de la vulnérabilité.

➤ *Examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2008-2013 (E)*

À sa session annuelle de 2009, conformément à la résolution 63/232 de l'Assemblée générale en vertu de laquelle l'examen complet des activités opérationnelles passait d'un cycle triennal à un cycle quadriennal, le Conseil est convenu de proroger de deux ans, soit jusqu'à la fin de l'année 2013, l'actuel Plan stratégique du PAM, et a prié le Secrétariat de procéder à un examen à mi-parcours du Plan stratégique et de lui en présenter les résultats à sa session annuelle de 2012. Le rapport correspondant rendra compte des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des Objectifs stratégiques, comportera une évaluation des risques et appellera l'attention sur l'évolution de la situation depuis l'adoption du Plan stratégique en 2008, ainsi que sur la nécessité de tenir compte de celle-ci dans le prochain Plan stratégique pour 2014-2017.

➤ *Examen des catégories d'activités: suite donnée aux orientations (E)*

Le document sur l'examen des catégories d'activités, présenté au Conseil pour examen, passera en revue les règlements, règles et politiques qui régissent l'utilisation par le PAM des catégories d'activités, et décrira les améliorations évoquées lors de l'examen du cadre de financement.

➤ *Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I)*

Le rapport annuel sur les activités menées en rapport avec le VIH et le sida fera le point sur l'application de la nouvelle politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (adoptée à la deuxième session ordinaire de 2010), sur fond de poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il présentera également une synthèse des succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions présentées au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

EB.2/2012 (5–9 novembre)

➤ *Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, ce recueil, qui est présenté chaque année pour information à la deuxième session ordinaire, a été réaménagé et remanié afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique pour 2008-2013. La version présentée en 2012 comprendra un examen des politiques du PAM, comme l'a demandé le Conseil à sa session annuelle de 2011.

➤ *Politique du PAM en matière de changement climatique et de lutte contre la faim (A)*

Ce document expose les répercussions qu'a le changement climatique sur la faim et la nutrition, ainsi que les mesures prises par le PAM pour faire face à ce problème. Le document fera fond sur la note d'information sur le changement climatique et la faim présentée en 2011, tout en affinant la stratégie du PAM, en mettant en relief les avantages comparatifs et en définissant les domaines d'activité spécifiques sur lesquels le PAM concentrera son attention afin d'appuyer les efforts faits par les gouvernements et les communautés pour lutter contre les répercussions du changement climatique en rapport avec la faim.

EB.1/2013 (18–22 février)

➤ *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2012 (A)*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par le PAM à son Conseil d'administration et à ses organes de tutelle (2004/EB.A/11), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels présentés par les fonds et programmes des Nations Unies au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document.

➤ *Le rôle de l'assistance alimentaire dans les situations de transition (A)*

Ce document, qui remplace celui qui s'intitule "De la crise au redressement", est axé sur les nombreuses difficultés qui surgissent durant la période de transition entre une crise et le redressement à plus long terme. Cette politique prévoira une concertation avec les pays et l'ensemble du système des Nations Unies, consacrée au redressement et à la transition.

EB.A/2013 (3–7 juin)

➤ *Plan stratégique du PAM (A)*

Ce document définira un cadre stratégique actualisé pour le PAM pour les cinq années à venir. Il tiendra compte des enseignements tirés et des contributions d'une large gamme de parties prenantes, dont le Conseil d'administration, les gouvernements nationaux, les organisations non gouvernementales et les membres du personnel du PAM en poste de par le monde. Il prendra également en compte les résultats de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2008-2013, ainsi que les constatations issues d'une étude des tendances mondiales en matière de sécurité alimentaire. Il sera harmonisé avec les cycles de planification des autres organismes, conformément aux directives de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration, et il prendra en compte la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome.

➤ *Rapport annuel sur les résultats de 2012 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1—Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance) prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2012 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

➤ *Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I)*

Le rapport annuel sur les activités menées en rapport avec le VIH et le sida fera le point sur l'application de la nouvelle politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (adoptée à la deuxième session ordinaire de 2010), sur fond de poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il présentera également une synthèse des succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions présentées au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

EB.2/2013 (4–8 novembre)

➤ *Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, ce recueil, qui est présenté chaque année pour information à la deuxième session ordinaire, a été réaménagé et remanié afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique pour 2008-2013. La version présentée en 2012 comprendra un examen des politiques du PAM, comme l'a demandé le Conseil à sa session annuelle de 2011.

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

EB.A/2012 (4-8 juin)

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2011 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2011. Ils comportent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO.

➤ *Nomination des membres du Comité d'audit (A)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Ce document présente les candidats qui ont été recommandés pour occuper les sièges devenus vacants au Comité d'audit.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Amendements au Règlement financier du PAM (A)*

Le Comité financier ayant proposé que le Plan stratégique ne lui soit pas soumis pour examen, du fait qu'il n'avait pas d'incidences financières, le CCQAB sera consulté, et des amendements au Règlement financier pourraient être soumis au Conseil d'administration pour approbation.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil d'administration a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Ce rapport annuel décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement du Programme ainsi que pour le niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentrent chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le Rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est soumis pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport de l'Inspecteur général (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle; ce document lui est soumis pour examen et transmission au Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la décision 1996/EB.3/3 du Conseil.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Mécanisme d'achat anticipé (I)*

Le Conseil a prié le Secrétariat de fournir tous les ans des renseignements sur l'utilisation du mécanisme de financement anticipé et de l'informer de manière plus détaillée sur les nouvelles utilisations possibles du mécanisme d'achat anticipé.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.2/2012 (5-9 novembre)

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement du Programme ainsi que pour le niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentrent chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Point sur la politique concernant la communication des rapports (I)*

À sa session annuelle de 2011, le Conseil a demandé à l'Inspecteur général et à la direction de fournir une analyse du concept d'inspection dans le contexte du cadre de contrôle interne et de lui présenter une mise à jour de la politique concernant la communication des rapports.

➤ *Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2013–2015 (A)*

Le Conseil est saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2013-2015, y compris le budget du PAM pour 2013.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.A/2013 (3-7 juin)

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2012 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés, présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2012. Ils comportent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil d'administration et au Directeur exécutif. Ce rapport annuel, présenté pour examen, décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement du Programme ainsi que pour le niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentrent chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est soumis pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport de l'Inspecteur général (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle; ce document lui est soumis pour examen et transmission au Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la décision 1996/EB.3/3 du Conseil.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.2/2013 (4–8 novembre)

➤ *Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2014–2016 (A)*

Le Conseil est saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2014-2016, y compris le budget du PAM pour 2014.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines décisifs en raison de leur importance pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement du Programme ainsi que du niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentrent chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et des tableaux correspondants qui résument les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

EB.1/2012 (13-17 février)

➤ *Évaluation stratégique des partenariats et réponse de la direction*

Il s'agit là de la deuxième des quatre évaluations stratégiques axées sur les choix opérés par le PAM pour passer de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire, comme le prévoit son Plan stratégique pour 2008-2013. Cette évaluation porte principalement sur les répercussions que ce changement et le Partenariat mondial auraient sur le rôle joué par le PAM et sur ses partenariats. Elle analyse l'expérience acquise par le PAM en matière de constitution de partenariats au niveau national, régional et mondial en vue de mieux comprendre les partenariats établis par le PAM et comment et avec qui celui-ci pourrait en nouer d'autres afin que l'assistance alimentaire soit aussi efficace et efficiente que possible. Une synthèse des constatations et des recommandations issues de plusieurs études de cas sera réalisée. Les résultats aideront le PAM à faire des choix plus éclairés concernant les partenariats à tous les niveaux.

- *Évaluation stratégique des changements initiés par le PAM pour surmonter les problèmes liés à la faim et réponse de la direction*

Il s'agit là de la quatrième des quatre évaluations stratégiques, et elle est consacrée aux moyens à mettre en œuvre pour répondre au mieux aux besoins liés à la faim. Elle est axée sur l'expérience du PAM en matière de passage d'une situation d'urgence au redressement et au développement, ou de nouveau à une situation d'urgence, afin de déterminer comment les bureaux de pays ont redéfini leurs rôles et adapté leurs objectifs. L'évaluation comportera des études de cas réalisées dans un certain nombre de pays et tirera des enseignements qui contribueront à améliorer la façon dont le PAM choisit les groupes cibles.

- *Évaluation stratégique du rôle joué par le PAM dans la mise en œuvre de solutions durables au problème de la faim et réponse de la direction*

Il s'agit là de la troisième des quatre évaluations stratégiques axées sur les choix opérés par le PAM pour passer de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire, comme le prévoit son Plan stratégique pour 2008-2013. Cette évaluation a principalement pour objet de mieux faire comprendre comment les activités ou les opérations relevant des programmes sont effectivement conçues pour répondre aux besoins des groupes cibles. Elle recensera les conditions dans lesquelles les programmes ciblant un groupe donné sont le plus efficaces et efficaces et examinera les avantages et les inconvénients qu'il y a à travailler avec différents groupes cibles en vue d'atteindre l'objectif du PAM consistant à trouver des solutions durables au problème de la faim. L'évaluation comportera des études de cas réalisées dans un certain nombre de pays et tirera des enseignements qui contribueront à améliorer la façon dont le PAM choisit les groupes cibles.

- *Évaluation de la politique du PAM en matière d'alimentation scolaire et réponse de la direction*

C'est à sa deuxième session ordinaire de 2009 que le Conseil a demandé que cette évaluation soit effectuée. La politique du PAM en matière d'alimentation scolaire, approuvée en 2009, suppose une profonde modification de la façon dont le PAM aborde l'alimentation scolaire, l'objectif étant de rendre celle-ci plus efficace et de la pérenniser. L'évaluation sera axée sur les points suivants: i) la qualité de la politique; ii) la mesure dans laquelle le PAM met déjà en œuvre cette nouvelle politique et les mesures prises pour veiller à ce que les changements prévus se concrétisent à l'échelle des opérations et des programmes exécutés dans les pays; iii) les résultats déjà perceptibles; et iv) les enseignements à tirer de l'expérience jusqu'à présent. Elle fera fond sur les données issues des évaluations de l'impact de l'alimentation scolaire effectuées dans cinq pays d'Afrique et d'Asie et exploitera les résultats d'études de cas menées dans certains pays d'Amérique latine.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée en Éthiopie réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction*

L'évaluation examinera les effets immédiats et à plus long terme de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée et tirera des enseignements sur l'influence que les mesures à court terme peuvent avoir sur l'obtention d'effets positifs à long terme. Elle comportera une évaluation des effets d'opérations passées. Elle fera le bilan de cette initiative afin de suggérer au PAM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des modifications à apporter à leur programmation.

EB.A/2012 (4-8 juin)

- *Rapport annuel sur l'évaluation en 2011 et réponse de la direction*

Le rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées à bien l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue de rendre les opérations du PAM plus efficaces. Il rend également compte des mesures prises pour améliorer la fonction d'évaluation au PAM.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Zimbabwe (2006-2010) et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2006 à 2010 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les effets directs et l'impact obtenus. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à définir les orientations et la planification stratégiques ainsi qu'à moduler l'exécution des programmes.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Rwanda réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction*

L'évaluation examinera les effets immédiats et à plus long terme de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée et tirera des enseignements sur l'influence que les mesures à court terme peuvent avoir sur l'obtention d'effets positifs à long terme. Elle comportera une évaluation des effets

d'opérations passées. Elle fera le bilan de cette initiative afin de suggérer au PAM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des modifications à apporter à leur programmation.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'appui du PAM au programme d'alimentation scolaire en Côte d'Ivoire et réponse de la direction (à confirmer)*

En Côte d'Ivoire, cela fait de nombreuses années que le PAM appuie dans tout le pays le programme d'alimentation scolaire mis en œuvre par le Gouvernement, en assurant la distribution de repas scolaires et de rations à emporter; il avait maintenu cette aide pendant le conflit. Le présent document fait partie d'une série d'évaluations de l'impact des programmes d'alimentation scolaire mis en œuvre dans cinq pays d'Afrique et d'Asie, réalisées par le Bureau de l'évaluation entre 2009 et 2011. Les rapports correspondants rendront compte des effets directs et de l'impact de plusieurs opérations d'alimentation scolaire menées depuis 1999, expliqueront les facteurs ayant permis ou empêché d'obtenir les effets recherchés et recommanderont des mesures pour renforcer ces effets à l'avenir.

EB.2/2012 (5-9 novembre)

- *Évaluation de la stratégie du PAM concernant le secteur privé et réponse de la direction*

L'évaluation sera menée pour donner suite à la recommandation du Corps commun d'inspection et examinera la qualité de la stratégie et ses résultats; elle déterminera les facteurs ayant contribué aux aspects positifs et négatifs de la stratégie.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Somalie et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2006 à 2010 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé, jusqu'à la survenance de la crise liée à la famine en 2011; et iii) les résultats et les effets obtenus pendant la période ayant précédé la crise. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer les stratégies à suivre pendant la période de transition faisant suite à la crise et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Tchad réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction*

L'évaluation examinera les effets immédiats et à plus long terme de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée et tirera des enseignements sur l'influence que les mesures à court terme peuvent avoir sur l'obtention d'effets positifs à long terme. Elle comportera une évaluation des effets d'opérations passées. Elle fera le bilan de cette initiative afin de suggérer au PAM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des modifications à apporter à leur programmation.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Yémen réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction*

L'évaluation examinera les effets immédiats et à plus long terme de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée et tirera des enseignements sur l'influence que les mesures à court terme peuvent avoir sur l'obtention d'effets positifs à long terme. Elle comportera une évaluation des effets d'opérations passées. Elle fera le bilan de cette initiative afin de suggérer au PAM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des modifications à apporter à leur programmation.

EB.1/2013 (18–22 février)

- *Évaluation conjointe du module mondial de la logistique*

Cette évaluation globale a été demandée par les membres du module mondial de la logistique, afin de rendre compte du travail accompli et des résultats obtenus, et de tirer des enseignements de l'expérience des modules de la logistique ayant œuvré au niveau mondial et national entre 2006 et 2011. Elle visera à améliorer la future performance en déterminant les raisons des succès et des échecs; ce faisant, elle s'emploiera à déterminer s'il convient de poursuivre, interrompre ou modifier les démarches entreprises.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Afghanistan et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2007 à 2011 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Niger et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2007 à 2011 et examine trois questions: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

EB.A/2013 (3–7 juin)

➤ *Rapport annuel sur l'évaluation en 2012 et réponse de la direction*

Le Rapport annuel sur l'évaluation présente succinctement les constatations des évaluations achevées au cours des années précédentes afin de mettre en évidence les points forts qui se recoupent et de recenser les perspectives d'amélioration systémique qui contribueront à renforcer l'efficacité des opérations du PAM en général. Il rend également compte des initiatives mises en œuvre pour améliorer la fonction d'évaluation du PAM.

➤ *Évaluation de l'impact des activités Vivres contre travail sur la réduction des risques de catastrophe*

Cette évaluation fait partie d'une série d'évaluations de l'impact des activités Vivres contre travail sur la réduction des risques de catastrophe, que le Bureau de l'évaluation effectuera en 2012 et en 2013. Les pays seront sélectionnés sur la base de critères objectivement vérifiables. Dans chaque pays, l'évaluation rendra compte des effets directs des activités Vivres contre travail et de leur impact sur la réduction des risques de catastrophe; elle expliquera en outre les facteurs ayant favorisé ou, au contraire, entravé l'obtention de l'impact, et recommandera des mesures à prendre pour améliorer l'impact à l'avenir.

EB.2/2013 (4–8 novembre)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République du Congo et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour une période de cinq ans et examine trois questions: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Kirghizistan et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les conclusions et recommandations de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer les stratégies à suivre, à planifier les activités et à moduler l'exécution des programmes en conséquence.

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

EB.1/2012 (13-17 février)

Programmes de pays (A)

- Malawi
- Mozambique
- République centrafricaine

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Projets de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Gambie

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Éthiopie (réfugiés)
- Kenya (zones arides et semi-arides)

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2011) (I)

Le Conseil est saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général. Le Conseil est également saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1^{er} janvier–31 décembre 2011).

EB.A/2012 (4-8 juin)

Projets de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle il examinerait les projets à sa session annuelle, en juin. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure dite "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays suivants sont donc présentés au Conseil pour examen:

- Bolivie
- Cameroun
- Égypte
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Inde
- Lesotho
- Libéria
- Mali

- Népal
- Nicaragua
- Pakistan
- Rwanda

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'intervention prolongée de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Côte d'Ivoire (à confirmer)

EB.2/2012 (5-9 novembre)

Projets de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle il examinerait les projets à sa session annuelle, en juin. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure dite "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Le projet de programme de pays suivant est donc présenté au Conseil pour examen:

- Sri Lanka

Programmes de pays (A)

- Bolivie
- Cameroun
- Égypte
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Inde
- Lesotho
- Libéria
- Mali
- Népal
- Nicaragua
- Pakistan
- Rwanda

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République démocratique du Congo
- Zimbabwe
- Sri Lanka

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} janvier–30 juin 2012) (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR: et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

EB.1/2013 (18–22 février)

Programmes de pays (A)

- Sri Lanka

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2012) (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR: et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général. Le Conseil est saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1^{er} janvier–31 décembre 2012).

EB.A/2013 (3–7 juin)

Projets de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle il examinerait les projets à sa session annuelle, en juin. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure dite "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de programmes de pays suivants sont donc présentés au Conseil pour examen:

- Kenya
- Madagascar
- Niger

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Projets de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Bhoutan

EB.2/2013 (4–8 novembre)

Programmes de pays (A)

- Kenya
- Madagascar
- Niger

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} janvier–30 juin 2012) (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR: et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

EB.1/2012 (13-17 février)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012–2013 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2012–2013 est présentée pour information.

EB.A/2012 (4-8 juin)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012–2013 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2012–2013 est présentée pour information.

EB.2/2012 (5-9 novembre)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013–2014 (A)*

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil est saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2013–2014.

EB.1/2013 (18-22 février)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013–2014 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2013–2014 est présentée pour information.

EB.A/2013 (3–7 juin)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013–2014 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2013–2014 est présentée pour information.

EB.2/2013 (4-8 novembre)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014–2015 (A)*

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil est saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2014–2015.

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

EB.1/2012 (13-17 février)

- *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2011;

- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

EB.A/2012 (4-8 juin)

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (E)*

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour examen, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Ce rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

➤ *Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2011. Il indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Ce rapport fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Rapport du PAM sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2011, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

➤ *Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I)*

À sa session annuelle de 2005, le Conseil a pris note du fait que le Secrétariat s'engageait à le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures de sécurité et à rendre compte de tout changement important qui toucherait le mécanisme de partage des coûts.

EB.2/2012 (5–9 novembre)

➤ *Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)*

À la deuxième session ordinaire de 2010, au mois de novembre, les membres du Conseil ont demandé au PAM de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Ce document, qui est soumis au Conseil à sa deuxième session ordinaire pour information, fait le point de la situation concernant les quatre piliers de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome décrits dans le document sur les grandes orientations (avis sur les politiques, savoirs et suivi; opérations; plaidoyer et communication; collaboration administrative), tout nouveau domaine de collaboration ainsi que les initiatives et partenariats en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

EB.1/2013 (18-22 février)

➤ *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2012;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

EB.A/2013 (3-7 juin)

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 (E)*

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour examen, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

➤ *Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2012. Il indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus) ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Ce rapport fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Rapport du PAM sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2012, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

➤ *Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I)*

À sa session annuelle de 2005, le Conseil a pris note du fait que le Secrétariat s'engageait à le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures de sécurité et à rendre compte de tout changement important qui toucherait le mécanisme de partage des coûts.

QUESTIONS DIVERSES

EB.1/2012 (13–17 février)

- *Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (I)*

Le rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM est soumis au Conseil pour information.

EB.A/2012 (4–8 juin)

- *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM est soumis au Conseil pour information.

EB.1/2013 (18-22 février)

- *Rapport oral sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (I)*

Le rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM est soumis au Conseil pour information.

EB.A/2013 (3–7 juin)

- *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM est soumis au Conseil pour information.

PROJET DE CALENDRIER DES SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO, DU FIDA ET DU PAM, 2012–2013

	2012		2013	
JANVIER	27 ^e ARC	30/01-03/02		
FÉVRIER	PAM FIDA/CG 31 NERC	13-17 20-24 26/02-01/03	FIDA/GC PAM 96 CQCJ	11-15 18-22 25-27
MARS	31 APRC 94 CQCJ 32 LARC	12-16 19-21 26-30	143 CF 111 CP	18-22 18-22
AVRIL	FIDA/CA 28 ERC	9-13 16-20	FIDA/CA 28 ^e ERC	8-12 22-26
MAI	141 CF 109 CP 23 COAG* 69 CCP*	7-11 7-11 21-25 28-30		
JUIN	PAM 144 CL	4-8 11-15	PAM 38 C 147 CL	3-7 15-22 24-25
JUILLET	35 ^e CODEX 30 COFI	2-7 (Rome) 9-13	36 ^e CODEX	1-6 (Genève)
AOÛT				
SEPTEMBRE	95 CQCJ FIDA/CA AG 21 COFO	10-12 10-14 18 24-28	AG FIDA/CA 97 CQCJ	17 16-20 23-25
OCTOBRE	142 CF 110 CP 38 CSA JMA	8-12 8-12 15-20 16 (mardi)	39 CSA JMA 144 CF 112 CP	7-11 16 (mercredi) 21-25 21-25
NOVEMBRE	PAM 145 ^e CL	5-9 26-30	PAM 148 ^e CL	4-8 25-29
DÉCEMBRE	FIDA/CA	10-14	FIDA/CA	9-13

Pâques:	8 avril 2012	Pâques:	31 mars 2013
Ramadan:	20 juillet–18 août 2012	Ramadan:	9 juillet–7 août 2013
Eid Al-Fitr:	19 août 2012	Eid Al-Fitr:	8 août 2013
Eid Al-Adha:	26 octobre 2012	Eid Al-Adha:	15 octobre 2013

AG	Assemblée générale des Nations Unies (ouverture)	COFI	Comité des pêches
APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	COFO	Comité des forêts
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique	ERC	Conférence régionale pour l'Europe
C	Conférence	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
CF	Comité financier	FIDA/CA	Comité d'audit du FIDA
CODEX	Commission du Codex Alimentarius	FIDA/CE	Comité d'évaluation du FIDA
CP	Comité du programme	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques	FIDA/IX	Consultations relatives à la neuvième reconstitution des ressources du FIDA
CCP	Comité des produits	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CL	Conseil	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
COAG	Comité de l'agriculture	PAM	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

* Programmation modifiée par rapport au calendrier soumis à la session antérieure du Conseil.